Communiqué de presse – Monsieur David Taupiac, Député

Retard de publication de la NPFR : une crise de confiance pour nos sapeurs-pompiers volontaires et notre modèle de sécurité civile

Monsieur David Taupiac a une nouvelle fois saisi le ministre de l'Intérieur pour dénoncer les retards persistants dans l'application de textes déjà votés, en particulier concernant la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR).

Créée en 2016 pour remplacer l'ancienne PFR, la NPFR est un pilier essentiel de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires, avec des montants revalorisés par la loi Matras de 2021 et financés à parité par l'État et les collectivités via les SDIS. Pourtant, le décret d'application du texte n'a toujours pas été publié, générant une crise de confiance majeure parmi les volontaires : un texte voté doit être appliqué.

Le retard de publication du décret relatif à la bonification de trimestres pour les volontaires, prévu par la réforme des retraites de 2023, prive les volontaires de la reconnaissance légale de leur engagement, aggravant ce sentiment d'incertitude et de démotivation.

Selon les projections d'Impala Gestion, les contributions publiques passeraient de 42 M€ en 2024 à 175 M€ en 2040, justifiant des discussions sur l'évolution du régime. Cependant, toute remise en cause des principes ou des revalorisations annuelles de la NPFR, cumulée avec le gel des indemnités horaires depuis deux ans, risque de fragiliser durablement notre modèle de sécurité civile, fondé sur l'engagement citoyen des volontaires et sur la mobilisation de la population.

Dans le contexte de la crise politique que traverse le pays, il est d'autant plus important de respecter les engagements pris envers nos sapeurs-pompiers volontaires. Lorsqu'un texte est voté par la représentation nationale, le mettre rapidement en application est essentiel pour préserver la crédibilité politique du Gouvernement et maintenir la confiance de la population, ainsi que la motivation des volontaires, piliers de notre modèle de secours et de solidarité nationale.

Dans ce cadre, Monsieur Taupiac demande au Gouvernement de préciser quelles garanties seront apportées sur le maintien et la revalorisation annuelle de la NPFR. Il souhaite également connaître le délai de publication du décret de bonification de trimestres. Enfin, il demande quelles mesures concrètes sont prévues pour assurer la soutenabilité financière de la NPFR tout en renforçant le volontariat et l'engagement citoyen.